



Commission Particulière du Débat Public - CNDP
A l'attention de Monsieur Antoine Dubout - Président
16 rue de la Morgan
Bât Energie 22 - B
22360 Languieux

Saint Brieuc, le 19 juillet 2013

Objet : Contribution à la Commission Particulière du Débat Public du projet éolien en mer en baie de St Brieuc

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la Commission Particulière du Débat Public concernant le projet éolien en mer prévu par Ailes Marines au large de la baie de St Brieuc, la fédération Cotes d'Armor Nature Environnement soumet la contribution suivante :

Contexte

La fédération Cotes d'Armor Nature Environnement est favorable à la mise en œuvre de sources d'Énergies Renouvelables (EnR) permettant de se dégager progressivement du recours aux ressources fossiles et au nucléaire.

Dans ce contexte, elle souhaite que les choix et les techniques aux différentes étapes de mise en œuvre (installation, exploitation, démantèlement) minimisent les impacts environnementaux (flore et faune, paysages, pollution lumineuse, bruit, etc.) ainsi que les impacts sur l'activité économique (agriculture, pêche tout particulièrement).

Quand des conséquences sont inévitables, des mesures compensatoires doivent être envisagées pour qu'à une échelle plus large le bilan reste positif.

Il est fondamental que, à l'issue de l'exploitation, aucun héritage et conséquences négatifs soient imposés aux générations futures.

Dans le contexte de la transition énergétique, les énergies éoliennes ont vocation à assurer une part significative des besoins. L'éolien marin, du fait d'un rendement plus stable et important, dispose d'un avantage important. En revanche, la taille incontournable des parcs conforte une situation où l'énergie est produite de façon concentrée, distante des utilisateurs finaux (impact sur le réseau de distribution, pertes en ligne, etc.) et peut induire des nuisances liées à la taille (volumes de déblais extrêmement importants, battages ou forages se déroulant sur une longue période, paysage impacté sur une grande amplitude angulaire, etc.).

Le projet Eolien en baie de Saint Brieuc

Il est très positif que la communication et la concertation aient été établis suffisamment tôt, à la fois avec les professionnels et le milieu associatif.

Dans ce contexte la zone d'implantation du parc a pu être optimisée tant pour prendre en compte les préoccupations des pêcheurs que pour éviter le site Natura 2000 qui reste toutefois connexe au champ d'éoliennes envisagé.

Dans ce contexte, des membres de la fédération CANE ont rencontré des représentants du consortium Ailes Marines à plusieurs reprises depuis 2011.

Iberdrola qui revendique un historique significatif en éolien offshore, lors de la présentation du projet et des solutions envisagées, est malheureusement resté laconique sur ses retours d'expérience en termes d'environnement.

1/2

COTES d'ARMOR NATURE ENVIRONNEMENT

Fédération d'Associations de Protection de l'Environnement et de la Nature

23 rue des Promenades - 22000 Saint Brieuc - 02 96 62 06 40 - cotesdarmorENV@free.fr - www.cotesdarmorenv.org

Agréée et habilitée au titre de la protection de l'environnement

Affiliée à France Nature Environnement

Il n'a pas été possible en particulier de bien appréhender en quoi les constats antérieurs ont influé les solutions envisagées sur la Baie de St Brieuc ni de disposer d'une information permettant de suffisamment analyser les risques et le projet.

Cette lacune (ou éventuellement plus ennuyeux s'il s'agissait d'absence de synthèses communicables) pourraient inquiéter sur l'efficacité ou la pertinence des suivis ultérieurs. On comprendra que des études sont en cours (voir la réponse donnée aux questions posées par CANE) mais il conviendra donc d'être vigilant et de garantir la communication des mesures et constats dans le temps.

Pour ce qui est des interrogations résiduelles, elles sont largement partagées avec celles de l'association Vivarmor Nature qui a participé aux mêmes rencontres que CANE avec Iberdrola.

On se reportera utilement au cahier d'acteur fourni par Vivarmor Nature. Les questions ne sont reprises que de façon synthétique dans ce document.

En phase de construction :

- Impact acoustique du forage ou du battage pour les mammifères marins imposant un protocole qui les éloignera avant travaux pour éviter les traumatismes,
- Turbidité de l'eau, retombées des dépôts en suspension imposant un suivi des fonds proches et des espèces potentiellement impactées,
- Traitement des déblais extraits qui doit être précisé,
- Impacts dus à l'utilisation des équipements nécessaires à la mise en œuvre (tassements, ancrages, etc.)
- Toxicité due au traitement anticorrosif des structures métalliques.

En phase d'exploitation :

- Impact des vibrations et des champs magnétiques tant sur la faune marine que l'avifaune, en particulier pour les espèces migratoires.

En l'absence de connaissances précises sur les espèces concernées, des actions préventives ont-elles été envisagées ?

- Risques de collision (oiseaux marins, Chiroptères) qui nécessiteraient la mise en place de radars et/ou caméras sur les mats de mesure.
- Pollution lumineuse : recherche souhaitable d'une solution moins polluante type « Obstacle Collision Avoidance System »

En phase de démantèlement :

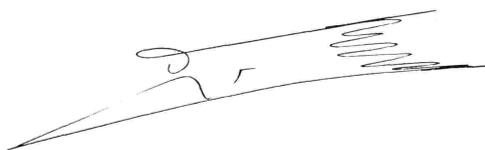
Il est certes sage de l'aborder tôt et surtout de prévoir des réserves financières à cette fin, mais il est probable aussi que l'analyse des observations donnera des éléments pour définir l'état du site à restituer (compromis entre l'ouverture à la pêche et l'effet récif qui pourrait être positif par exemple).

Les limites liées aux informations aujourd'hui parcellaires et aux hypothèses faites sur les effets dus aux perturbations engendrées par le projet imposent un état des lieux initial et un suivi régulier, le tout nécessitant la transparence.

Cordialement,

la fédération Côtes d'Armor Nature Environnement,

Thierry Dereux - Président,
Gérard Chéné - Trésorier.



2/2

COTES d'ARMOR NATURE ENVIRONNEMENT

Fédération d'Associations de Protection de l'Environnement et de la Nature

23 rue des Promenades - 22000 Saint Brieuc - 02 96 62 06 40 - cotesdarmorENV@free.fr - www.cotesdarmorenv.org

Agréée et habilitée au titre de la protection de l'environnement

Affiliée à France Nature Environnement